



# COINCY

## informations

Bulletin municipal n°28 - Août-Septembre 2022

## Connaitre le syndicat scolaire



Lucette Prior, présidente  
et Jocelyne Goddaert, vice-présidente

Le syndicat scolaire ? Il est au service des familles de nos communes et onze élus en composent le bureau : 4 pour Coincy, (Lucette Prior, Alain Arnefaux, Christiane Lourdez, Alain Dichy), 3 pour Rocourt (Dominique Mongrolle, Geneviève Richard, Nicolas Lelercq), 2 pour Brécy (Jocelyne Goddaert, Angélique Bécart), et 2 pour Nanteuil Notre Dame (Didier Foulon, Claude Hervet).

Tandis que les professeurs des écoles accueillent et participent à l'éducation de vos enfants, le syndicat scolaire assure la gestion financière et matérielle : cantine, transport scolaire, ATSEM (assistantes techniques spécialisées en école maternelle).

**Équipement** : Il y a d'abord eu un investissement important de 13 000 euros dans les équipements informatiques : toutes les classes de l'école élémentaire, mais aussi de l'école maternelle sont désormais pourvues d'un tableau blanc interactif qui permet à vos enfants d'acquérir des connaissances sous forme ludique.

Cette année, 4200 euros ont été investis pour l'achat de capteurs de CO2 qui mesurent la qualité de l'air dans les classes. Toutes les classes en sont pourvues depuis le mois de juin. Ces capteurs ont trois voyants de mesure, du vert au rouge. Quand le rouge est atteint, les professeurs doivent aérer les locaux : un dispositif efficace pour diminuer la circulation de tous les virus.

Chaque école dispose désormais d'un défibrillateur qui aide à la réanimation en cas de ma-

laise cardiaque grave.

**Entretien des locaux** : L'entreprise AGENOR intervient à l'école élémentaire pour 22 000 € par an. Le ménage de l'école maternelle est assuré par les ATSEM et un personnel d'entretien complémentaire rémunérés par le syndicat scolaire.

Le chauffage (approvisionnement du fuel pour 20 000 €) est également géré par le syndicat scolaire, mais aussi tous les petits frais de la vie quotidienne : le papier essuie main, les produits d'entretien, des tas de petites réparations, etc.

**Contribution au pédagogique** : Le syndicat scolaire finance le transport des enfants qui vont à la piscine, le papier des photocopies et attribue une subvention pour la coopérative scolaire et pour l'achat des fournitures scolaires...

**Restauration scolaire** : quatre personnes gèrent les repas et la surveillance des enfants. Les repas sont pris en charge par les familles et le syndicat scolaire grâce à la participation des communes dont sont originaires les enfants.

Au total, ce sont 270 000 € dépensés au service du bien-être des enfants de nos communes. Pour votre information, ayant le plus grand nombre d'enfants scolarisés, la mairie de Coincy participe à hauteur de 131 750 € au budget (soit près de 50%), les autres ressources provenant des trois autres communes participant au syndicat scolaire.

Lucette Prior

### l'éditorial

**Christophe Vanackère**

Adjoint au Maire



La question du pouvoir d'achat et celle de la crise énergétique sont dans tous les esprits. Pour partie, ces questions sont liées. Mais elles posent chacune des enjeux de plus long terme auxquels il faut se consacrer dès aujourd'hui.

Systématiquement, les élus municipaux discutent et évaluent chaque décision de dépense et recherchent toutes les actions à mener pour améliorer le quotidien de tous. Même lorsqu'il y a urgence, nous nous attachons à négocier les prix pour que le budget de notre village soit toujours en bonne santé.

Parce que nous devons tous faire un effort, nous avons décidé de réduire quelque temps l'éclairage public pour faire face aux augmentations de facture. Et dans le même esprit nous remplaçons les ampoules par des LED, moins consommatrices. Sur le long terme, nous réfléchissons à la production d'électricité, comme cela sera le cas pour le nouveau vestiaire dont nous parlons dans ce bulletin. Bref, toutes les idées sont étudiées.

Mais tout cela ne servira à rien si l'engagement n'est pas partagé.

C'est pour cela que nous pouvons tous être un peu énervés lorsque nous constatons des déprédations ou des incivilités. Car l'attitude de quelques-uns a un prix que nous payons tous. Chaque heure passée par les employés communaux à ramasser un débris ou une crotte de chien, à vérifier que des canettes ne viennent pas obstruer les regards ou les caniveaux est une heure qui n'est pas consacrée à une tâche plus valorisante pour le village. Cela donne toute son importance à chaque petit geste que nous pouvons faire, à notre niveau, pour embellir notre environnement. Sans que cela coûte beaucoup, si ce n'est quelques minutes de son temps.

## Stade municipal Beaucoup plus qu'un simple vestiaire...

Le Conseil municipal du 22 juillet dernier a validé les travaux de la commission spéciale et adopté le projet de construction d'un nouveau vestiaire pour le stade municipal.

Plusieurs mois ont été consacrés à la sélection des architectes, des principes de construction et du projet final, tout cela en partant d'une concertation avec les principaux utilisateurs que sont les membres du FJ Coincy.

À l'origine, nous envisagions de remplacer l'actuelle construction qui date des années 70. Nous nous sommes vite rendu compte qu'il était préférable de trouver à celle-ci un autre usage et de partir sur un bâtiment neuf. La simple location des abris provisoires faisait en effet rapidement monter la facture...

Sous l'impulsion et l'expertise de Xavier de Massary, il a été décidé de faire de ce chantier un dossier exemplaire, à plus d'un titre. Et c'est pourquoi il ne s'agit pas d'un simple vestiaire...

### *Un bâtiment écoresponsable*

Le bâtiment, qui abritera sur 275 m<sup>2</sup> quatre vestiaires avec douches, deux vestiaires pour les arbitres, cinq sanitaires, une vaste salle de réunion et un office, sera agrémenté d'un espace extérieur et une coursive permettant d'assister à l'abri aux événements sportifs. Tout cela avec une méthode de construction optimisant les espaces et les dépenses énergétiques. Le choix a été en effet de privilégier une construction en bois et paille avec des bardages extérieurs.



### **Rénové, l'actuel vestiaire sera réutilisé en stockage**

Enfin, près de 200 m<sup>2</sup> de panneaux solaires permettront d'alimenter le bâtiment, tout en revendant de l'électricité à EDF.

### *Construire avec le bois de Coincy*

L'autre originalité, peut-être la plus importante, de ce projet est de recourir au bois des Usages et, dans une moindre mesure, du Brûlis, pour fournir la matière première. Les premières études confirment que les besoins peuvent être couverts en totalité, ou presque.

### *Une disposition intelligente*

Tout le bâtiment a été pensé pour tenir compte de l'orientation, des vents dominants, de la rationalité de la construction (notamment pour les conduites d'eau et l'électricité). Son positionnement le long du terrain sera très apprécié.

### *Une entrée de village rénovée*

Une autre mission donnée aux architectes était de repenser cette partie de l'entrée de ville. Le projet est d'une belle conception, loin de certains cubes de béton abritant des vestiaires. Des courbes, des volumes asymétriques valoriseront cette entrée de ville.

### *Repenser plutôt que détruire*

L'actuel vestiaire sera transformé pour d'autres usages, comme le stockage du matériel sportif. Parce qu'elle contient de l'amiante, la toiture sera entièrement remplacée. Les espaces intérieurs seront restructurés et un bardage bois permettra à ce bâtiment de s'intégrer harmonieusement dans l'ensemble réalisé. Autre intérêt de cette solution : on préserve la totalité de l'espace d'entraînement.

### *Un investissement d'avenir*

Le montant de ce projet est important, puisqu'il s'élève à environ 650 000 euros hors taxes. Après des premiers contacts nous évaluons le montant des subventions à 80 % du total. Des crédits à des taux particulièrement attractifs ont été négociés dès cet été, avant la hausse que nous connaissons aujourd'hui. Enfin, il ne faut pas oublier que l'électricité produite fournira de nouvelles ressources à la commune, tout en réduisant les coûts d'utilisation.

**Christophe Vanackère**



## Voirie et travaux

# Plusieurs chantiers pour améliorer le quotidien de tous

Tous ceux qui traversent la Mairie pour se rendre rue Vigne Mignot ont pu l'apprécier : le sentier des écoliers dans les jardins de la mairie a été entièrement remis à neuf (coût: 6 812,30€). Il en avait bien besoin pour améliorer la circulation des piétons et poussettes. Dans un deuxième temps, ce sera au tour du chemin des écoliers (vers l'école primaire) d'être rénové.

Le Conseil municipal a recensé de nombreux besoins et cherche, avec les moyens limités de notre commune, à y répondre le mieux possible.

Ainsi, des travaux de réfection de la voirie sont intervenus route de la Poterie avec un nouveau



gravillonnage (coût: 12 162€).

D'autres travaux sont prévus comme rue des Bordeaux entre la place Gautier de Coincy et l'église. Un autre tronçon est concerné, pour remonter jusqu'au carrefour de la route de Rocourt mais ce chantier est différé.

En effet, pendant l'été, un contrôle par caméra des canalisations d'eau pluviale a été réalisé afin de déterminer les besoins en réfection. Nous savons déjà qu'il faudra intervenir rue des Bordeaux, sur le bord de la place.

Nous attendons donc que ces travaux soient réalisés pour refaire la route...

Suite à une rencontre avec les riverains des panneaux Stop vont être posés au carrefour de la rue du Dauphin et de la rue des Faucheurs.

Enfin, d'importants travaux sont prévus rue Louis Cesson pour réguler la vitesse de circulation et renforcer la sécurité.

**Alain Arnefaux**

## Réseau téléphonie mobile

# Une nouvelle antenne pour améliorer les communications

« Allo, tu m'entends ? » Les coupures de téléphonie mobile, les crachotements et autres conversations inaudibles devraient bientôt n'être que des mauvais souvenirs. Coincy a finalement eu gain de cause : une nouvelle antenne sera installée, à l'été 2023, route de Fère et assurera une bonne couverture du village, pour tous les habitants, les professionnels et les services de sécurité.

Cela sera la fin d'un dossier ouvert dès le début du mandat et qui aura vu la multiplication des réunions, des courriers et des interventions tant des élus municipaux que départementaux. Ainsi Michèle Fuselier (vice-Présidente du

Conseil départemental) a suivi au plus près ce dossier, appuyée par Nicolas Fricoteaux (Président). Personne n'imaginait que ce chantier serait aussi complexe.

Lorsque les opérateurs estimaient que la couverture de Coincy était bonne, nous avons dû réaliser une étude avec plus de 90 mesures pour les mettre devant la réalité : seul un quartier (Croix Aillot) avait un réseau aux normes minimales. Il a fallu ensuite trouver des emplacements et vérifier qu'ils répondaient aux contraintes techniques.

Il ne nous reste qu'à attendre l'été prochain...



**Le prochain  
marché, c'est  
le 9 octobre !**

Associations

# La Fraternelle, une longue histoire fort mouvementée



En 1870, la Société de Musique avait pour dénomination : « La Fraternelle de Coincy » et son directeur était Paul Milcent. Elle prit part au grand défilé des Fêtes à Jean dédiées au célèbre fabuliste, les 26 et 27 juin 1875 à Château-Thierry. Dans l'ordre du cortège, la fanfare de Coincy était à la 26ème place sur un total de 61 participants. Cette société exista jusqu'aux élections municipales de 1908 qui virent Eugène Baude élu Maire.

À partir de cette date, tout a basculé. En politique, Coincy était alors scindé en deux groupes et la musique n'échappa pas à cette division. Avec la bénédiction du nouveau Maire, la fanfare de Coincy fut dissoute et une nouvelle société s'est formée avec le nom de « Fanfare Municipale de Coincy », sous la direction de Henri Culot.

Les musiciens exclus de l'ancienne fanfare décidèrent de recréer en 1910, sans grands moyens mais avec beaucoup de volonté, une société appelée « la Concordia » qui arriva à très bien fonctionner. Mais elle n'avait pas l'autorisation de se manifester dans la commune par des défilés dans les rues. Un duel politique va alors s'organiser pendant 6 ans, l'un des participants favorables à la Concordia acheta la salle « Rivoli » et la mit à disposition de la formation pour les réceptions. En réponse, l'adversaire aménagea pour la Fanfare Municipale une salle au-dessus des écuries de l'Hôtel du Lion Noir. Cette situation dura jusqu'à la déclaration de la guerre de 1914.

Après la première guerre mondiale, la Fanfare Municipale ne fonctionnait plus. Dans un élan de fraternité retrouvée, les musiciens des deux sociétés rescapés de la guerre se regroupèrent au sein de la Concordia jusqu'en 1939.

La seconde guerre mondiale terminée, la Concordia se reforma avec l'appui des camarades musiciens de Beuvarde et d'Oulchy, cela pendant quelques années encore. En 1948, le président était Emilie Boulore.

Le 2 mai 1953, la société de musique « La Fraternelle » fut créée à l'initiative d'André Commun, qui la présidait. Quelques années plus tard, ce dernier cédera la place à Désiré Lolliot pour quelques mois. En 1963 Raymond Baudon se voit nommé sous-directeur de cette société et, en 1968, directeur jusqu'à son décès en 2003. Tout au long de cette période, il a formé un très grand nombre de musiciens sur la région, comme en témoignent ceux qui, dans les effectifs actuels, furent ses élèves.

À son décès, Francis Durbas reprend le flambeau et est désigné directeur. Ce dernier insuffle une nouvelle dynamique, change de répertoire et, avec le retour de quelques anciens ainsi qu'une volonté accrue des autres, une nouvelle instrumentation voit le jour.

À ce jour La Fraternelle compte environ 20 musiciens. Leur formation est assurée par des cours en interne ainsi que des stages organisés par la FSMA (Fédération Société Musicale de l'Aisne).



- Rentrée scolaire 2022 en musique, sous le regard attentif des parents et celui amusé des enfants.



- Un bicentenaire de la Cie d'Arc de Coincy très réussi, le jour du marché campagnard dont les commerçants s'étaient vêtus à la mode du Moyen-Age. Un très beau défilé dans des rues de Coincy, avec près de 30 drapeaux et bannières des compagnies d'arc venant de plusieurs régions et même de Belgique, accompagnés en musique par la Fraternelle. Ce sont 200 archers qui ont apprécié notre joli village.
- Les bénévoles de la bibliothèque vous accueillent le mercredi de 14 heures à 17 heures.
- Le 6 octobre, dans le cadre de la Semaine Bleue, Coincy célèbre ses Aînés en les accueillant Salle Gautier pour une après-midi ludique.



- Voilà un habitant peu connu de Coincy qui a eu les honneurs de la télévision. Le sonneur à ventre jaune, espèce rare de crapeau, a eu droit à un reportage qui a montré la réfection des mares du Bois des Usages.

**Vous venez de vous installer à Coincy? Venez rencontrer l'équipe municipale pour connaître tout ce que votre village vous propose**



## Vivre ensemble

# Quelques règles simples pour bien vivre avec nos chiens

Une réglementation particulière encadre les chiens dits « dangereux » qui sont classés en deux catégories distinctes. Elle implique pour leurs maîtres des obligations à connaître et des précautions à prendre.

Un « chien dangereux » est un chien susceptible de représenter un danger, aussi bien pour les personnes que pour les animaux domestiques. Mais attention : si les chiens catégorisés sont par défaut considérés comme dangereux, un chien dangereux n'est pas forcément un chien catégorisé ! Le propriétaire est toujours responsable.

Les chiens susceptibles d'être dangereux sont classés en 2 catégories en fonction de leurs caractéristiques morphologiques.

Catégorie 1 : les chiens d'attaque, dont la vente, l'élevage ou l'importation sont interdits (6 mois de prison et 15000 euros d'amende). Elle concerne les chiens de type American Staffordshire terrier, également appelés « pit-bulls » ; les chiens de type Mastiff, également appelés « boerbulls » ; les chiens de type Tosa. Attention, il s'agit de types morphologique car certains de ces chiens, lorsqu'ils sont de pure race, sont inscrits en catégorie 2.

Catégorie 2 : les chiens de garde et de défense qui comprennent : les chiens de race American Staffordshire terrier, chiens de race ou de type Rottweiler, les chiens de race Tosa  
Tout propriétaire d'un de ces chiens doit avoir un permis de détention délivré par la Mairie (se renseigner au secrétariat).

Au-delà de cette réglementation spécifique, d'autres règles s'imposent à tous. Nous devons ainsi prendre garde aux déjections de nos amis à quatre pattes. Face à l'incivisme, un arrêté municipal prévoit une amende en cas de non-ramassage.

Enfin, et la canicule de l'été a amplifié le phénomène, il faut veiller à ce que le chien ne hurle ni n'aboie à longueur de temps. Si vous ne pouvez pas faire autre chose, un collier anti-aboiement permet souvent de régler le problème.

**Mathilde Cavallini**

## Sécurité

# Contre la crise cardiaque, des défibrillateurs

Le défibrillateur est un dispositif médical qui aide à la réanimation d'arrêts cardiaques. Accompagné d'un massage cardiaque, le défibrillateur contribue à augmenter significativement les chances de survie.

Le conseil municipal en date du 25 mars 2022 a voté l'achat de deux défibrillateurs. Le premier sera installé devant la mairie et le deuxième dans l'atelier municipal.

Quel que soit le type de défibrillateur automatisé externe (DAE), grâce à une assistance vocale l'utilisateur du DAE est guidé pas à pas, du massage cardiaque au placement des électrodes.

C'est le DAE qui fait le diagnostic et décide de la nécessité de choquer ou pas. À ce jour, aucune étude n'indique qu'un défibrillateur entièrement automatique serait plus adapté à l'utilisation par une personne non médecin qu'un semi-automatique.

Une fois l'installation faite, la société Schiller nous fera une initiation à l'utilisation du DAE. Nous sommes entrés en contact avec le chef de la caserne des pompiers de Coincy qui s'est proposé de nous faire une démonstration une fois l'appareil posé.

**Christiane Lourdez**

**Vous avez plus de 65 ans ?  
Inscrivez-vous auprès de la Mairie pour recevoir les bons de Noël**



- Un nouvel abri devant l'école, pour remplacer celui qui avait été incendié il y a quelques temps, et répondre aux demandes des parents.
- Le Club des Anciens de Coincy-Brécy organise un concours de belote le 1er octobre à la Salle des Fêtes.



- Travaux de restauration du sentier de la Hotte du Diable par le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts de France, première phase d'une restructuration du site.



- Grande réussite pour la brocante organisée par l'Association des Professionnels de Coincy: du soleil, des visiteurs pour beaucoup d'exposants et plusieurs animations musicales très appréciées.

Bulletin municipal périodique réalisé par la mairie de Coincy

**Directeur de publication :**

Alain Arnefaux, Maire

**Directeur de rédaction :**

Christophe Vanackère,

**Rédaction**

Patricia Malherme Diche, Christiane Lourdez, Lucette Prior, Mathilde Cavallini, Alain Diche.

**Illustrations**

Paulous, CV et DR

**Impression**

Harvich - Château Thierry

**Contact**

Secrétariat de Mairie de Coincy  
Rue des Bordeaux-02210 COINCY  
Tél. 03.23.71.22.63

Email : [mairie.coincy@wanadoo.fr](mailto:mairie.coincy@wanadoo.fr)

Nos informations en continu sur notre page

Facebook : @mairiedeCoincy



## Culture et animation

### En attendant le 14 juillet 2023...

La première édition du «14 juillet des enfants» a été un véritable succès de l'avis des participants. On a pu constater autour des jeux mis à disposition de tous que les enfants avaient de 2 à 77 ans...

La veille au soir, la traditionnelle retraite aux flambeaux avait rassemblé beaucoup plus de monde qu'avant la Covid. De l'avis d'un musicien de La Fraternelle « on n'avait jamais vu cela ». Et tout le monde a pu profiter d'un feu d'artifice assez exceptionnel. Bref, les familles ont été très nombreuses à venir partager la commémoration de notre Fête Nationale, heureuses de cette convivialité retrouvée.

### De nombreux projets

C'est pour continuer dans ce sens que la commission des festivités et de la solidarité s'est longuement réunie pour renforcer l'animation du village tout au long de l'année. Elle s'est donné pour objectif de proposer un 14 juillet 2023 encore plus festif.

En attendant, plusieurs événements marqueront les mois qui viennent.

Début octobre, Coincy participera à la Se-

maine Bleue destinée à créer des liens entre les générations et témoigner de notre solidarité. Aînés et plus jeunes sont invités à se rencontrer lors d'une après-midi ludique.

Autour de la fin d'année, nous poursuivrons sur notre lancée en renforçant raisonnablement les décors du village. Surtout, nous pourrions renouer avec la tradition du Marché de Noël qui aura lieu le 11 décembre en même temps que le marché campagnard. À cette occasion, vous pourrez faire quelques emplettes en vue des fêtes de Noël.

Nous allons également renouveler le concours de dessin qui avait rencontré un beau succès auprès de nos enfants et nous donnera une occasion supplémentaire de nous retrouver.

Dans la perspective de l'été, nous vous annonçons que notre commune s'est portée candidate pour accueillir un concert du festival « Musique en Omois ».

Et pour le 14 juillet 2023 ? Un groupe de travail est constitué et plusieurs idées sont sur la table, comme celle d'un bal populaire. Nous aurons l'occasion de revenir dessus...

Christiane Lourdez

MUTUELLE SOLIDAIRE



**NADINE et ses voisins**  
profitent d'une mutuelle  
négociée avec leur commune.  
Et vous ?

Votre conseiller mutualiste vous informe,  
et répond à toutes vos questions  
Un numéro de téléphone :

**03 27 28 98 98**